

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
Cours Massena - CS 82205
06605 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 13 septembre 2021

Effectif légal	Présents	Procurations + Absents
25	23	2

N° de la séance : 16

Objet de la délibération : Direction Habitat
Logement - Rénovation parc privé - Aides
financières CASA - Attributions de
subventions à divers propriétaires

<input checked="" type="checkbox"/> Original <input type="checkbox"/> Expédition certifiée conforme à l'original Pour le Président, Le Directeur Général des Services Stéphane PINTRE
--

N° Enregistrement : BC.2021.168

Date de la convocation : Le 07/09/2021
Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en date du 21 SEP. 2021
de la réception s/Préfecture en date du 22 SEP. 2021
Pour le Président, La Responsable de Service  Corinne SAINTE

L'an deux mil vingt et un et le 13 septembre à 10h30, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L. 5211-1, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du Fort carré – avenue du 11 novembre à Antibes, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan Les Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Emmanuel DELMOTTE, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, Alexis ARGENTI

ABSENTS :

Frédéric POMA, René TRASTOUR

Madame NASICA,

Par délibération n° CC.2019.241 du 16 décembre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place du nouveau dispositif d'aides financières de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) sur la durée du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les propriétaires privés dans la réalisation de leurs travaux en ciblant plus particulièrement les travaux de rénovation énergétique.

Les propriétaires privés éligibles aux aides financières de la CASA sont :

- Les propriétaires occupants modestes et très modestes réalisant des travaux éligibles au programme Habiter Mieux de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah),
- Les propriétaires bailleurs réalisant des travaux subventionnés par l'Anah s'engageant à conventionner leurs logements à loyer social ou très social.

Les aides financières de la CASA sont octroyées sous la forme d'une subvention correspondant à un objectif prévisionnel de 40 logements réhabilités par an, dans la limite de 130 000 € par an sur les 6 ans du PLH 2020-2025.

Le rapport qui vous est soumis concerne le principe du versement de subventions à divers propriétaires occupants et/ou bailleurs souhaitant s'insérer dans ce dispositif et ayant déposé une demande de financement auprès de la CASA.

VU la délibération n°CC.2019.241 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 approuvant la mise place du dispositif, et son règlement intérieur ;

VU les décisions d'agrément délivrées par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en date du 09 juin 2021 et du 13 août 2021 ;

VU les rapports de visites de contrôle de fin de travaux effectuées chez les propriétaires concernés par le(s) opérateur(s) agréés de l'Anah ;

VU les plans de financement prévisionnels ;

Considérant que le montant prévisionnel des subventions attribuées par la CASA s'élève à 8 590,12 € pour 2 logements réhabilités de propriétaires occupants ;

Commune	Coût travaux (€ TTC)	Base subventionnable (€ TTC)	Sub. CASA (€)	Sub. ANAH (€)	Total aides (€)	% aides
Valbonne	34 626,00	31 133,00	4 500,00	20 083,00	24 583,00	80 %
Châteauneuf de Grasse	29 242,57	27 267,48	4 090,12	18 443,49	22 533,61	76 %
TOTAL	63 868,57	58 400,48	8 590,12	38 526,49	47 116,61	

Considérant que par délibération n° CC.2020.006 du 17 juillet 2020 et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau pour prendre toutes décisions en matière de subvention à accorder ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le principe du versement des subventions CASA d'un montant total de 8 590,12 € aux propriétaires occupants éligibles aux aides financières de la CASA, dont le détail figure en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le versement de ces subventions sur présentation du dossier complet et des pièces justificatives correspondantes ;
- d'imputer la subvention de la CASA d'un montant de 8 590,12 € au Chapitre « 204 » de la Section d'Investissement du Budget Principal ; budget de la Direction Habitat Logement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DE LA VICE-PRESIDENTE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'approuver le principe du versement des subventions CASA d'un montant total de 8 590,12 € aux propriétaires occupants éligibles aux aides financières de la CASA, dont le détail figure en annexe de la présente délibération ;

- d'autoriser le versement de ces subventions sur présentation du dossier complet et des pièces justificatives correspondantes ;
- d'imputer la subvention de la CASA d'un montant de 8 590,12 € au Chapitre « 204 » de la Section d'Investissement du Budget Principal ; budget de la Direction Habitat Logement.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 13 septembre 2021
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jean LEONETTI

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 septembre 2021 LISTE DES DOSSIERS DEPOSES AUPRES DE LA CASA											
PROPRIETAIRES OCCUPANTS											
Communes	Adresse du logement	Nb Lgt	Type de propriétaire	Nature des travaux	Opérateur	Coût Travaux TTC	Coût TX subventionnables	Sub. CASA	Sub. Anah	Total aides	%d'aides/coût TX
VALBONNE	290 Ch.de font des fades	1	POTM	sortie de précarité énergétique	SOLIHA	34 626,00 €	31 133,00 €	4 500,00 €	20 083,00 €	24 583,00 €	79%
CHATEAUNEUF DE GRASSE	134 ch,basse Treilles	1	POTM	sortie de précarité énergétique	SOLIHA	29 242,57 €	27 267,48 €	4 090,12 €	18 443,49 €	22 533,61 €	80%
TOTAL						63 868,57 €	58 400,48 €	8 590,12 €	38 526,49 €	47 116,61 €	

Légende

POTM

Propriétaires très modestes

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 13/09/2021
Numéro : BC_2021_168
Nature : DE - Deliberations
Objet : Rénovation parc privé - Aides financières CASA -
Attributions de subventions à divers propriétaires
Matière : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Interlocuteur

Nom : VINCENT Laurence

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : jAso8o1

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 22/09/2021
Identifiant : 006-240600585-20210913-BC_2021_168-DE

Acte reçu

Date : 13/09/2021
Numéro interne : BC_2021_168
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 5
Objet : Rénovation parc privé - Aides financières CASA - Attributions de subventions
à divers propriétaires
Classification utilisée : 29/08/2019
Document : 99_DE-006-240600585-20210913-BC_2021_168-DE-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 1
99_SE-006-240600585-20210913-BC_2021_168-DE-1-1_2.PDF

N